Tribune de Patrick Heintz,
directeur général des services du Conseil général du Var

Emplois d'avenir pour Théodule, Gustave et Hyppolite

Le congrès des Présidents de Conseil généraux qui a eu lieu à Metz les 19, 20 et 21 septembre, a été principalement consacré à la préparation des "États Généraux de la Démocratie Locale" organisés par le Sénat début octobre.

Le but est de recenser les besoins et les préoccupations des collectivités territoriales (sic !).

Aucun sujet pourtant n'a fait l'objet, depuis trente ans, d'autant de concertation, de débats, de contributions, de réunions, de missions, d'études, de rapports que la décentralisation et la réforme du secteur public (État et collectivités territoriales)

Des sommes astronomiques ont été dépensées...

La question des Conseillers Territoriaux étant tranchée, un large consensus existe aujourd'hui entre les élus de tous bords, et tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une mise à plat des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales et d'une meilleure adéquation entre les compétences réellement exercées et les recettes perçues.

Nul ne doute de l'intérêt que présenterait l'instauration d'un vrai pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales sur des bases claires responsabilisant chacun.
La réforme de la fiscalité dotant les collectivités d'une plus grande autonomie fiscale favorisant une meilleure responsabilisation et permettant de faire la différence entre les "bons et les mauvais élèves", est largement plébiscitée.

Dans leur grande majorité, les élus considèrent comme indispensable la rationalisation des contrôles exercés par une multitude d'organismes qui agissent au nom de l'État et sont source de nombreuses contradictions, rendant l'intervention des collectivités territoriales de plus en plus ardue.

L'accord est également quasi général sur la limitation des financements croisés.

Mais aussi sur la clarification des compétences qui nécessite de trancher quelques questions essentielles.

Il faut clairement identifier les compétences que l'État s'engage aujourd'hui à assumer lui-même, celles qu'il prescrit aux collectivités d'exécuter en son nom, celles qu'il leur délègue en leur laissant le soin de les adapter à la réalité locale et, enfin, le champ d'intervention de chaque niveau de collectivité en termes d'initiative locale.

Chacun est convaincu que la cohésion territoriale exige désormais une autre approche moins prescriptive, moins sectorielle et davantage ouverte à la concertation, à la négociation et à l'élaboration d'un vrai projet de développement, afin de mieux prendre en compte l'identité de chaque territoire, ses enjeux, ses aspirations, ses vocations.

Plusieurs pays européens ont expérimenté un système normatif mixte combinant le législatif au niveau national et le réglementaire au niveau local.

Tout le monde peut constater que l'initiative territoriale s'en trouve considérablement dynamisée.
Par ailleurs les avis convergent aussi sur l'intérêt qu'il y aurait à développer le mode contractuel, ce qui permettrait d'associer de nombreux acteurs à l'action publique.

Enfin, sur le plan de la gouvernance, tous les élus ressentent la nécessité d'une instance de dialogue qui permette à la région, aux départements et aux intercommunalités de se retrouver.
Ce lieu n'existe pas aujourd'hui. Il faut un espace où s'articulent les politiques publiques.

Voilà des idées communément admises et susceptibles de libérer véritablement les énergies locales.

Sur tous ces points, débattus depuis des années, chaque élu, chaque parti politique à eu l'occasion d'apporter sa contribution.

Alors est-il bien nécessaire de relancer, à grands frais, une nouvelle vague de consultations, de grand messes et autres Barnum médiatiques sur ces sujets ?

Le gouvernement ne prend-il pas le risque de donner le sentiment qu'il ignore encore ce qu'il convient de faire ?

On se souvient de la célèbre formule du Général de Gaulle lors d'un voyage à Orange *"L'essentiel pour moi, ce n'est pas ce que peuvent penser le Comité Gustave, le Comité Théodule ou le Comité Hippolyte, c'est ce que veut le pays. J'ai conscience de l'avoir discerné depuis vingt-cinq ans et je suis résolu... à le faire"*.

En consultant, en débattant, en réunissant des assises, en commandant des rapports, on évite certes de s'enfermer dans des résolutions claires, fermes et courageuses.

Une fois encore on diffère le temps de l'action.
Théodule, Gustave et Hyppolite sont ravis, ils ont retrouvé un emploi…
ils font tourner le manège ! ●